

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU TERRITOIRE NORD PICARDIE**

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ



**ÉCO - P.A.R.C
Le COURTIL**

Christelle Hiver,
Présidente

Une année riche en avancées, équilibrée et raisonnée

3	Edito	24	Enfance / Jeunesse
4	Actions sociales	25	Accueils de loisirs
5	Aide à la personne	26	Petite enfance
6	Chantiers d'insertion	27	Scolaire
7	Chiffres clés 2019	28	Chiffres clés
8	Administration générale	29	Ressources humaines / Finances
9	Marchés publics	30	RH - Finances
10	Archives	31	Compte administratif
11	Culture / Tourisme	33	Chiffres clés
12	Bibliothèques	34	Technique
13	Cinéma	35	Aire d'accueil des gens du voyage
14	Conservatoire	36	Assainissement
15	Spectacles vivants	37	Erosion
16	Cité Souterraine de Naours	38	Voirie
17	Office de tourisme	39	Urbanisme
18	Chiffres clés	40	Chiffres clés
21	Economie		
22	Développement économique		
23	Chiffres clés		

J'ai le plaisir d'introduire le rapport d'activité 2019 de la communauté de communes Territoire Nord Picardie.

Ce document retrace l'activité des compétences exercées par la collectivité intercommunale pendant la dernière année de la mandature 2017-2020.

Il s'agit, certes, d'une obligation réglementaire mais avant tout d'un moyen de rendre compte et de valoriser l'action de la communauté de communes.

Ce document est essentiel pour montrer aux habitants, aux contribuables combien la communauté de communes agit pour le bien-être des habitants, pour garantir un développement équilibré et raisonné du territoire.

La visibilité de l'action de la strate intercommunale reste partielle chez nos citoyens, c'est pourquoi il est essentiel que chaque élu communautaire, chaque commune membre soient les relais de l'action de la CCTNP.

Il revient d'ailleurs à chaque commune membre de présenter ce rapport au sein de leur conseil municipal.

Vous le constaterez à la lecture de ce document, l'activité a été riche en 2019. Cette activité est évidemment liée aux orientations et décisions prises par l'assemblée communautaire mais pas seulement. En effet, je veux saluer le travail réalisé par l'ensemble des services administratifs, techniques, sociaux, culturels et par chaque agent de notre collectivité. Tous contribuent à la mise en œuvre de nos politiques au bénéfice de la population.

De la petite enfance aux plus âgés, la communauté de communes agit pour accompagner chaque âge de la vie.

Du réseau des bibliothèques au conservatoire à rayonnement intercommunal, la communauté de communes est un promoteur essentiel en matière culturelle.

De la voirie à la réalisation d'ouvrages pour limiter les phénomènes de ruissellement, notre collectivité travaille à la réalisation d'infrastructures essentielles pour nos communes.

Ce ne sont que quelques exemples de domaines d'intervention de la CCTNP, vous retrouverez ci-après le panorama complet de notre action.

Vous sont ainsi présentés, par compétence, des repères chiffrés, des actions marquantes, des projets réalisés. Tous ces éléments vous permettront de mesurer et apprécier l'action de la communauté de communes Territoire Nord Picardie et bien sûr de la partager aux quatre coins de notre territoire.

Bonne lecture !

Bien à vous
Christelle HIVER



2019, une année nouvelle...

Une réorganisation du service de maintien à domicile a été mise en place au 1^{er} décembre 2019.

Ce nouvel aménagement sur une seule antenne permet de répondre aux besoins de nos bénéficiaires et des agents sociaux.

Deux pôles permettent d'assurer un accompagnement adapté auprès des personnes âgées :

- le pôle instruction des dossiers (création-renouvellement-mise en place) ;
- le pôle planification et suivi qualité (visites à domicile-statistiques-permanence par antenne).

Une astreinte pour une continuité de service.

Une astreinte administrative a été mise en place le 1^{er} janvier 2019. Elle est accessible par téléphone toute l'année pendant les week-end et jours fériés du vendredi soir 17h au lundi matin 8h (sur l'amplitude horaire d'intervention des aides à domicile).

Des ateliers tablettes pour les séniors.

A l'aide d'une tablette facile d'utilisation, les séniors ont pu s'initier aux bases du numérique, dans un cadre ludique du 2 mai au 31 octobre 2019 lors d'ateliers.

Communiquer avec ses proches, faire des recherches sur Internet, prendre et regarder des photos, accéder aux sites des services publics, ou encore tout simplement

se divertir par les jeux ou en écoutant de la musique, les usages du numérique sont nombreux !

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Signé initialement le 1^{er} janvier 2019, le CPOM, qui permet la revolarisation du tarif de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et le développement de la qualité du service, a été renouvelé en fin d'année.

Projets mis en place à l'aide du CPOM :

- Astreintes administratives.
- Formation des auxiliaires de vie.
- Domatel Mobile.
- Evaluation du service par un cabinet externe.
- Ateliers de danse sénior.



Atelier tablettes numériques à la mairie de Candas

CHANTIERS INSERTION

Réalisations 2019

Dans le cadre de sa politique de développement de l'emploi, la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie a souhaité créer un outil d'insertion par l'activité économique pour les citoyens de son territoire exclus du marché de l'emploi. Pour son fonctionnement, elle reçoit des aides financières de l'Etat et du Fonds Social Européen.

Les chantiers d'insertion sont des outils d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif est d'utiliser la durée des contrats des salariés en insertion pour leur permettre d'acquérir des savoir-faire professionnels.

L'équipe du chantier d'insertion «Bâtiment» participe à la valorisation du patrimoine rural des communes du territoire par la réalisation de travaux de rénovation des murs d'églises, de cimetières, de lavoirs et autres en respectant les techniques d'origine.



Les bénéficiaires du chantier d'insertion de la Citadelle de Doullens apprennent les métiers de l'espace vert par l'entretien et la valorisation du site historique. À travers la participation aux chantiers d'insertion, une personne en situation précaire et désirant un retour à l'emploi bénéficie d'un encadrement technique, de formations et d'un véritable accompagnement socio-professionnel.



Echantillon des réalisations du chantier bâtiment :

- Beauquesne : participation du chantier à la création d'une micro-brasserie : sol béton, ouverture porte, électricité, isolation...
- Agora : création d'une pièce de rangement pour le RAM à l'intérieur de la salle 4.
- Humbercourt : réfection de pilastres à l'église et restauration intérieure de la petite chapelle Sainte-Véronique.
- Bonneville : rejointoiement du mur du logement de la

mairie.

- Beauval : peinture intérieure de la salle des fêtes.

Exemples de travaux réalisés par le chantier «Espaces verts» :

- Valorisation du site de la Citadelle : tonte et entretien des espaces verts, débroussaillage, élagage.
- Participation à la préparation du site à l'occasion des différentes manifestations (fête des plantes...)

NOUVEAUTÉ

Ouverture du 3^{ème} chantier d'insertion : maraîchage et horticulture biologique en décembre 2019.

Accueil de Frédéric Caumont, encadrant technique et des bénéficiaires du chantier.

Production de légumes bio et création d'un jardin d'ornement sur une parcelle de la commune de Bernaville.



Chiffres clés 2019

AIDE À LA PERSONNE

204 171

Heures d'intervention (mandataires et prestataires confondus).

814

personnes âgées accompagnées au quotidien.

371

abonnés à la téléassistance.

36 807

repas servis sur l'ensemble du territoire.

3 403 667 €

dépenses de fonctionnement.

2 656 643 €

recettes de fonctionnement.

4 075 €

dépenses d'investissement.

CHANTIERS INSERTION

47

participants aux chantiers d'insertion dont 27 bénéficiaires du RSA

7

sorties positives entrées en CDD, CDI, intérim ou formation qualifiante

379 525 €

dépenses de fonctionnement

441 497 €

recettes de fonctionnement



Les principes fondamentaux de la commande publique

Afin de répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures et de services, la CCTNP doit conclure des marchés publics avec différents fournisseurs ou entrepreneurs.

Le Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie dématérialise les procédures marchés publics en mettant à disposition les avis d'appels publics à concurrence et les documents de consultation des entreprises sur la plateforme mise en place par Somme Numérique.

En 2019, la CCTNP s'est dotée d'un règlement d'achat interne établissant les règles de passation des marchés publics au sein de la collectivité.

Sous le seuil de publication obligatoire (25 000 € HT en 2019), en procédure dite marchés à procédure adaptée «MAPA0» ou «3 devis», les agents demandent plusieurs devis aux fournisseurs, prestataires et artisans et présentent le «mieux disant» à la Direction et aux élus.

Au-delà de ce seuil et jusqu'à

90 000 € HT, la procédure est dite «MAPA1», jusqu'au seuil européen (5 548 000 € en travaux / 221 000 € HT en fournitures) «MAPA2» et, au-delà, «appels d'offres ouverts».

Quelques marchés passés en 2019

Concours

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique à Doullens.

Appels d'offres ouverts

- Missions de réalisation de documents d'urbanisme.
- Fourniture des repas dans la restauration scolaire.

Marchés à procédure adaptée 1

- Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (Gézaincourtoise et 2 sous-bassins versants).
- Scénographie du Musée des graffitis de la Cité Souterraine

de Naours.

- Etude pour la revitalisation des centre-bourgs de Beauval, Bernaville, Villers-Bocage et Doullens.

Marchés à procédure adaptée 2

- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un centre aquatique à Doullens.
- Réalisation d'ouvrages structurants destinés à la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (Naours / La Vicogne).
- Prestations de service de contrôles de systèmes d'assainissement non collectifs.
- Création du musée des graffitis de la Cité Souterraine de Naours.
- Travaux d'extension de la ZAC de la Montignette.
- Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie.



Vue de l'entrée principale

Le service dédié aux archives communautaires

Depuis 2019, la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie s'est dotée d'un service des Archives, qui a pour vocation de collecter, conserver, classer, communiquer et mettre en valeur les archives des services communautaires.

Les archives de la CCTNP représentent un ensemble d'environ 420 mètres linéaires (ml) qui sont réparties de la manière suivante : 50 ml à Bernaville, 140 ml à Doullens et 230 ml à Villers-Bocage.

Les plus anciennes archives conservées remontent aux années 1960 et proviennent des anciens SIVOM et du SIAM qui sont à l'origine de la création des communautés de communes du Doullennais, du Bernavillois et du Bocage et de l'Hallue. C'est

suite à la fusion de ces trois communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 que la CCTNP a été créée.

Depuis le mois d'octobre 2019, un inventaire général de ces archives est en cours. A l'heure actuelle environ 200 m.l. d'archives ont été inventoriés dont 10 de manière détaillée.

Un projet d'archivage numérique est également en cours avec la création d'une arborescence et la mise en place de règles de nommage pour les fichiers.

Un nouveau local d'archives ainsi qu'un bureau dédié vont également être mis en place prochainement sur le site de l'Agora à Doullens.

Quelques détails

La collecte

Elle concerne les documents administratifs et/ou historiques des services communautaires mais s'applique également



aux documents privés, qui viennent enrichir le patrimoine communautaire.

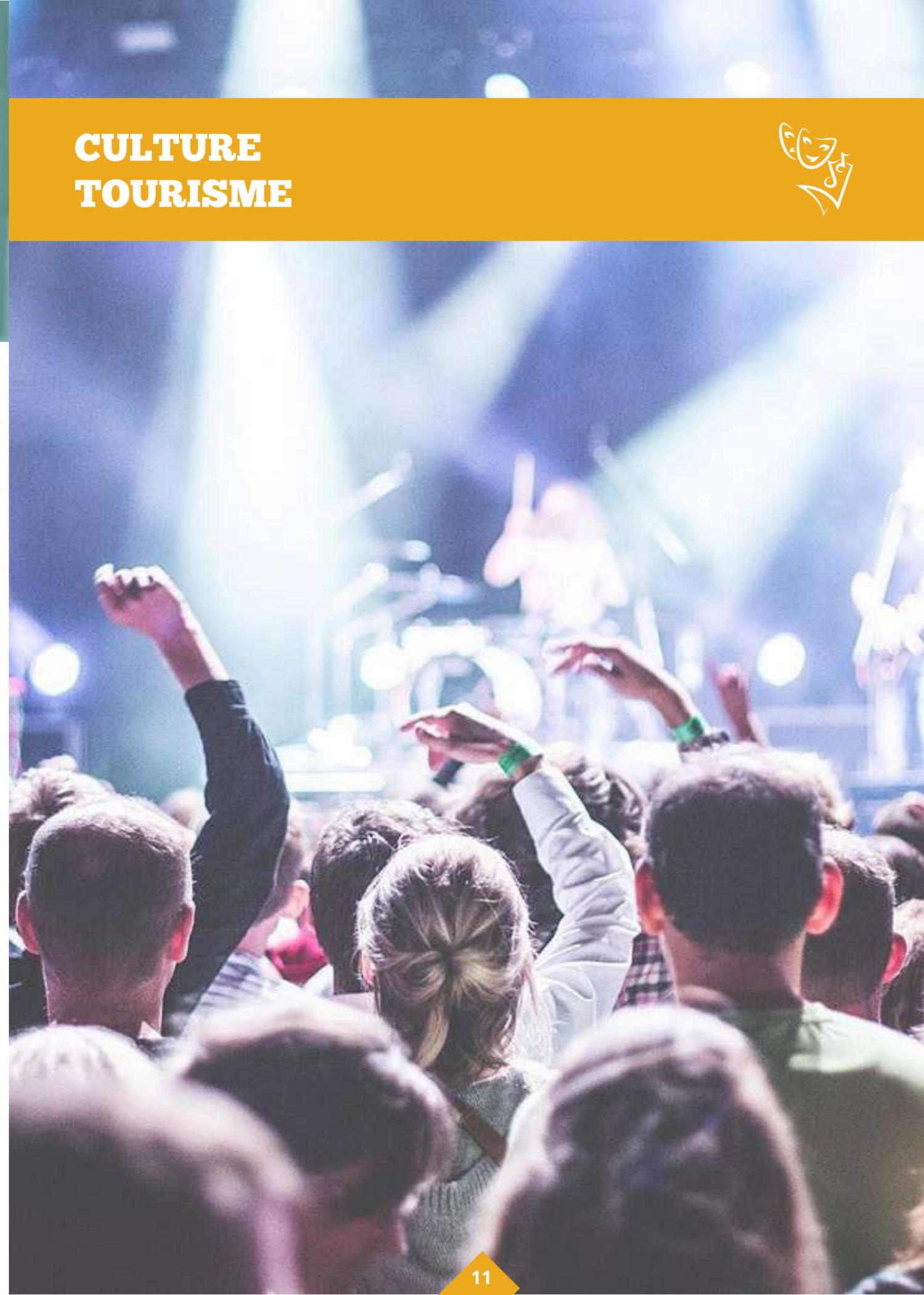
La conservation et le classement

Ces documents sont ensuite triés, classés et inventoriés afin de les conserver et de les communiquer en toute sécurité.

La communication et la valorisation

Tout citoyen français ou étranger, sur présentation d'une pièce d'identité, peut consulter les archives communautaires, dans le respect de la législation en vigueur.

Les missions du service d'archives relèvent également d'une fonction culturelle et d'éducation à la citoyenneté, en lien avec la mémoire et l'identité des habitants et du territoire.



Les bibliothèques en réseau

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une organisation nouvelle a débuté dans certaines bibliothèques du territoire.

La CCTNP a fait le choix de mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire. Le réseau est intercommunal, mais la gestion des bibliothèques reste, elle, à 100% communale.

Cela permet de mettre en commun des moyens et de soutenir le développement de la lecture publique sur notre communauté de communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'accès aux bibliothèques du réseau est libre et gratuit grâce à une carte unique qui vous permet d'emprunter les documents souhaités.



Le réseau compte actuellement 9 bibliothèques situées sur l'ensemble du territoire (Beauquesne, Bernaville, Bouquemaison, Doullens, Flesselles, Lucheux, Naours, Saint-Gratien et Villers-Bocage).

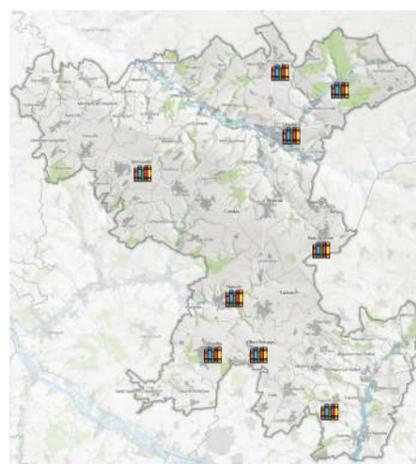
Elles mettent gratuitement à disposition des lecteurs des livres, magazines, CD, DVD et des ressources numériques (films, presse, musique, autoformation).

Un accès web 24h/24 - 7j/7

Un portail permettant de parcourir en ligne tous les documents et les actualités de vos bibliothèques et même de les réserver à distance est accessible via l'adresse web <https://bibliotheques.cctnp.fr/>

A partir de ce portail, il est possible de faire des recherches dans le catalogue, consulter le compte lecteur, réserver des documents ou prolonger les prêts.

Ce portail recense également des informations pratiques (horaires, adresses, contacts de vos bibliothèques, documents d'inscription...), les dernières nouveautés achetées sur le réseau, un accès vers des ressources numériques ainsi que le programme des animations à venir...



Quelques projets

- Elaboration d'une nouvelle politique documentaire.
- Mise en place d'une navette facilitant la circulation des documents d'un lieu à l'autre.
- Mise en place de propositions d'animations à destination des RAM.
- Travail sur la base documentaire (désherbage, tri, renouvellement des collections, dons...).



«Le Tivoli»

Le cinéma «Le Tivoli», un équipement intercommunal.

Afin d'en assurer la pérennité et de répondre aux besoins du public, la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie a réalisé une réhabilitation complète de l'équipement, il y a 4 ans.

Souffrant du poids des années (construction dans les années 50), devenue vétuste et ne répondant plus aux normes actuelles, cette salle de 96 places a été refaite à neuf grâce à d'importants travaux : rénovation globale de la salle mais également des sorties de secours, chauffage, ventilation, mise en œuvre d'une nouvelle peau intérieure thermique et acoustique, agrandissement de l'écran, rénovation des sièges...

En parallèle, la CCTNP a conventionné avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Somme pour assurer le bon fonctionnement du cinéma (exploitation).

Cette salle possède donc maintenant 93 fauteuils et 3 places pour personnes à mobilité réduite et est équipée d'un système pour la «3D», d'un système pour les sourds et malentendants et de

l'audiodescription pour les malvoyants.

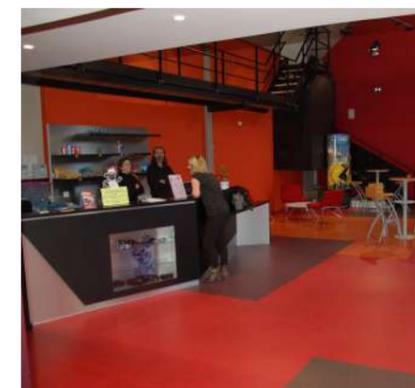
Films de genre ou blockbusters, le Tivoli offre une programmation riche et variée tout au long de l'année.

Des films mais pas que...

Le cinéma «Le Tivoli» propose également des animations et événements toute l'année : Ciné goûter, Ciné anniversaire, Ciné concert, participation à la fête du cinéma et au Printemps du cinéma.

La salle peut également être louée pour des conférences ou autres regroupements professionnels ou associatifs.

Le cinéma dispose aussi d'un hall d'accueil de près de 300 m², un espace de convivialité qui offre la possibilité de mener des débats après les séances.



Réalisations 2019

- Ciné 3/6 : « Un ciné pour les tout Petits » dans le cadre du Festival des parents des bébés.
- La décentralisation du festival du film d'Amiens.
- La décentralisation du festival Ches wépes.
- Le cinéma le Tivoli a obtenu le classement Art et Essai pour les années 2019/2020.
- Programmation de séances spécifiques hors film.
- Accompagnement ludique des séances.



De «l'école de musique au conservatoire»

Comme cité dans le rapport d'activité 2018, l'école de musique a constitué un dossier de demande de classement auprès du ministère de la culture. L'Etat a validé cette demande en un temps record de six mois labellisant ainsi notre école de musique en « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » par arrêté de classement fixé au 11 septembre 2019.

Il est le 3^{ème} établissement d'enseignement artistique du département de la Somme à obtenir ce label, après les Communautés d'Agglomération d'Amiens-Métropole et Baie de Somme.

Cette reconnaissance met en valeur sa qualité d'enseignement artistique en milieu rural au service de notre population, s'inscrivant ainsi par l'obtention



de cette labellisation dans le code de l'Education.

Notre conservatoire, sur notre territoire, et au-delà rayonne à travers diverses missions.

Education artistique et culturelle

Liens avec l'Education nationale (interventions hebdomadaires dans les établissements scolaires dont la création d'un orchestre au collège Jean Rostand de Doullens en septembre 2019) mais aussi avec les partenaires du territoire (milieu handicapé, réseau assistants maternels, maisons de retraite, bibliothèques...).



Formation des amateurs

Enseignements artistiques individuels et collectifs sans limites d'âges avec des professeurs diplômés.

Actions culturelles

Auditions, concerts, master-class, avec les élèves et professeurs du C.R.I. mais aussi, artistes nationaux et internationaux sur le territoire et au-delà en réseau avec d'autres établissements.



Rôle de pôle ressource

Le Conservatoire disposant de plusieurs ensembles de classes, les musiciens amateurs des sociétés du territoire peuvent intégrer ces formations. Les membres de ces sociétés musicales pourront ainsi bénéficier de l'enseignement en collectif des professeurs.

L'équipe de direction, ainsi que les enseignants sont habilités à amener toutes sortes de conseils artistiques et pédagogiques aux structures amateurs et milieu associatif du Territoire Nord Picardie, y compris les établissements de l'éducation nationale

Les spectacles vivants, qu'est-ce que c'est ?

La CCTNP tend à favoriser l'accès pour tous à une offre culturelle pluridisciplinaire et professionnelle sur l'ensemble de son territoire.

Les élus communautaires réaffirment la volonté de démocratiser la culture, de l'amener au plus près de ses habitants, avec une tarification résolument sociale.

Le service culturel propose une programmation culturelle riche et variée.

Musique, chanson, humour, conte, théâtre, séance de cinéma pour petits et grands, dans les



communes du territoire, chacun peut trouver un spectacle qui lui correspond !



L'accès pour tous

Favorisant l'accessibilité pour tous, une politique tarifaire relativement basse a été mise en place :

- Séances en bibliothèque : Gratuit.
- Séances scolaires (maternelles ou primaires) : Gratuit.
- Séances collégiens : 5 €
- Petites formes : 5 €
- Moyennes formes : 10 €
- Grosses formes : 15 €

La CCTNP propose également des tarifs réduits aux lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi.

Communes ayant accueilli un spectacle

Lors de la saison culturelle 2018/2019, 11 communes du territoire ont ouvert leurs

portes à un spectacle et/ou une animation culturelle :

- Beauquesne
- Beauval
- Bernaville
- Doullens
- Fienvillers
- Flesselles
- Naours
- Saint-Gratien
- Talmas
- Terramesnil
- Villers-Bocage

La CCTNP soutient...

Les festivals suivants constituent également des moments clés dans la vie culturelle et sont soutenus par la CCTNP.

- Jazz à Montonvillers.
- Chés Wèpes sur tout le territoire.
- Les Comiques Agricoles à Beauquesne.
- MisAmpli à Doullens.
- Ahuri Sound Festival à Candas.





Des travaux effectués en transversalité

A la fermeture du site en décembre 2018, des travaux ont été effectués à l'accueil du site pour une remise à neuf de la boutique par l'équipe des chantiers d'insertion de la CCTNP.

La nouvelle configuration de cet espace propose un accueil plus convivial aux visiteurs dès leur entrée et les invite à découvrir une nouvelle présentation d'articles par thématiques (Histoire, Nature, Jeunesse).



Cette amélioration a été accompagnée par l'arrivée de nouveaux produits en boutique (création d'un livret pédagogique, peluches commerce équitable, partenariats avec les artisans locaux, produits souvenirs artisanaux Grande Guerre).

Plus de visites guidées...

Suite à un constat d'augmentation significative de la demande en faveur de la prestation « visite guidée », les créneaux proposés aux visiteurs ont été multipliés en haute saison et pour les groupes. Comparativement à 2018, les entrées en visites guidées sont ainsi en hausse de 117 % sur l'année 2019.

Des enjeux locaux

L'objectif à moyen terme est maintenu sur la fidélisation de la clientèle locale (Hauts-de-France), première ambassadrice de notre destination et du site. La préservation de la faune et de la flore, les partenariats avec des acteurs locaux (Brasserie de la Somme, conservatoire des espaces naturels, association grands gourmands, apiculteur) et une consommation responsable sont les nouveaux enjeux pour le site et ses différents pôles.

Cyril Féraud, en guest-star

En Mars 2019, la cité souterraine de Naours a été mise en lumière grâce à une apparition dans l'émission « La Carte aux trésors » sur France 3 et dédiée à la

Somme. Cette visibilité auprès du grand public a permis un boost de fréquentation dilué sur l'ensemble de la saison avec l'arrivée de nouveaux profils de visiteurs venus de la France entière pour découvrir l'histoire du site.



Quelques actions menées ...

- Le Repas des Grands chefs.
- Festival Grott'esque.
- Journée nature et Nuit de la Chauve-souris.
- Journées du Patrimoine.
- Horreur au souterrain.
- Run and Bike de Naours.



Missions principales

L'Office de tourisme du Territoire Nord Picardie assure les missions suivantes :

- L'accueil et l'information : information adaptée à la demande, aussi bien sur place qu'à distance, susciter ou renforcer le désir de découverte chez le visiteur, faciliter le séjour et l'accès du visiteur aux produits, ...
- La promotion : favoriser les partenariats avec les acteurs locaux du tourisme, éditer des guides touristiques, mettre en place et animer le site internet et les réseaux sociaux, participer à des salons, ...
- La création et la commercialisation de produits touristiques.
- Le développement d'une politique intercommunale en matière de tourisme.



Promotion touristique du territoire

L'Office de tourisme assure la promotion touristique du territoire en renseignant dans ses locaux, dans les salons et les « Educ'tours » proposés par les institutionnels du Tourisme (Comités Régionaux et Départementaux du Tourisme).



Il intègre plusieurs réseaux tels que «Beffrois du Patrimoine Mondial», «Somme Battlefield's Partners» ou encore le «Circuit du Souvenir».

Il valorise le patrimoine, les professionnels du tourisme et les producteurs locaux en publiant sur les réseaux sociaux et en faisant paraître des articles dans la presse et les revues spécialisées. Il intervient fréquemment dans des reportages radiophoniques et télévisuels locaux.

Les agents ont contribué en 2019 à l'élaboration de la stratégie touristique du Pôle Métropolitain. Ils ont assisté à de nombreux ateliers avec leurs homologues d'Amiens Métropole, Avre-Luce-Noye, Val de Somme, Pays du Coquelicot, Grand Roye, Nièvre et Somme Somme Sud Ouest.

Réalisations 2019

- Dépliant d'appel touristique « TOP 5 en Territoire Nord Picardie ».
- Installation des premiers panneaux touristiques dans 15 communes.
- Participation à des vidéos de promotion à l'initiative de Somme Tourisme (Studio Vrac).
- Travail préparatoire sur un guide touristique de la CCTNP (sortie 2020).
- Recensement des chemins de randonnée en collaboration avec les services techniques.



Chiffres clés 2019

BIBLIOTHÈQUES

9
bibliothèques structurées en réseau

3 650
adhérents (individuelles et groupes)

90 083
documents (livres, DVD, CD-audio, presse...)
dont des fonds prêtés par la Bibliothèque
départementale.

58 408
prêts de documents

72
animations réalisées

161 400 €
dépenses de fonctionnement

3 337 €
dépenses d'investissement

CONSERVATOIRE

315
élèves tous départements confondus

238
heures d'enseignements artistique hebdomadaire
dispensées par 26 enseignants

612 138 €
dépenses de fonctionnement

84 353 €
recettes de fonctionnement

CINÉMA

16 651
entrées

915
séances
dont une part significative «Art et Essai»

160
films diffusés

47 200 €
dépenses de fonctionnement

SPECTACLES VIVANTS

18
spectacles «Tout public»

14
spectacles «scolaires»

11
communes d'accueil

4 170
spectateurs

425
enfants concernés par de l'action culturelle (de
la maternelle à la classe de 3^{ème})

174 766 €
dépenses de fonctionnement

6 035 €
recettes de fonctionnement

Chiffres clés 2019

CITÉ SOUTERRAINE

54 219
visiteurs total (+2.1 % vs 2018)

40 704
entrées souterrain

5 800
couverts servis à la Brasserie des Muches

+ 6,4 %
Evolution du panier moyen à la boutique

+ 16 %
Evolution du nombre de couvert

+ 11 %
Evolution des ventes boutique

626 397,24 €
chiffre d'affaire (+6.5 % vs 2018)

OFFICE DE TOURISME

1 610
personnes accueillies dans les locaux

44 596 €
dépendes de fonctionnement

16 808 €
recettes de fonctionnement

202 661 €
dépendes d'investissement

ÉCONOMIE



Hôtel d'entreprises de Bernaville

Le 19 septembre dernier, en présence de nombreux élus de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, Madame Myriam Garcia, Sous-préfète de l'arrondissement d'Amiens, a inauguré l'hôtel d'entreprises à Bernaville.

Cette réalisation a nécessité un an de travaux.

Madame la Sous-préfète n'a pas manqué de rappeler, dans son allocution, l'importance accordée aux emplois locaux et a félicité les élus de cette initiative. Et c'est pari gagné car seules restent vacantes une cellule artisanale (en cours de négociation par ailleurs) sur un total de quatre.



De plus l'espace tertiaire, composé de bureaux, a été loué en totalité par une société comptable.

Nous souhaitons à toutes ces entreprises prospérité et bonne

santé au sein de cet hôtel d'entreprises que nous avons baptisé ECO-PARC «Le Courtil».

Dès son ouverture la totalité des bureaux était retenue par la société SARL Compta Conseil, ainsi que deux boxes pour des artisans.



La Montignette à Villers-Bocage

Les dix hectares initiaux occupés, les élus ont décidé d'agrandir cet espace dédié aux entreprises.

Ce sont vingt hectares qui ont été acquis afin de développer le tissu industriel du secteur de Villers-Bocage et ainsi favoriser l'emploi sur ce territoire.

Des fouilles préventives ont



été réalisées, et suite aux découvertes réalisées par les archéologues, huit hectares vont devoir subir des fouilles complémentaires. Par ailleurs, la Communauté de Communes a déposé en août 2019 auprès des services de l'Etat un dossier Loi sur l'eau, passage obligé avant de pouvoir vendre des parcelles aux investisseurs. Les aménagements ont été réalisés afin de permettre à l'entreprise ALVENE de s'installer.

À ce jour, compte tenu des dossiers établis précédemment, trois parcelles ont pu être vendues. Dès à présent, cela va permettre de créer plus de 60 emplois supplémentaires sur cette zone.



Pour attirer les entreprises, la CCTNP mise sur la position géographique de La Montignette, mais pas seulement : « C'est une zone située à la campagne, aux portes d'Amiens, avec un accès direct à la rocade, donc aux autoroutes. Les parcelles, viabilisées, sont proposées au prix de 15 € le mètre carré. » .

Chiffres clés 2019

HÔTEL D'ENTREPRISES

1 883 359 €

coût total des travaux

627 958,40 €

de subventions (PRADET : 273 086 €, FEADER : 207 622,40 €, DETR : 149 900 €, FSIL: 350 00 €)

25 € / m²

montant annuel de location pour une cellule artisanale

ZAC LA MONTIGNETTE

8 196 302 €

coût total des travaux

350 000 €

de subventions par la DETR

ÉCONOMIE

1 083 701 €

dépenses de fonctionnement

449 265 €

recettes de fonctionnement

2 305 206 €

dépenses d'investissement

1 520 955 €

recettes d'investissement



ALSH, quésaco ?

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), plus connu sous le nom de centre de loisirs, ou centre aéré, accueille généralement des enfants qui sont déjà scolarisés et des jeunes, pour des activités de loisirs.

Il propose essentiellement des activités de loisirs favorisant le développement des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités culturelles, sportives...).

Dans le cadre de la politique Enfance-Jeunesse, la CCTNP organise des accueils de loisirs sur son territoire. Certains sont gérés directement par la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, pour d'autres elle délègue l'organisation au PEP80.

Une tarification modulée

Les activités proposées par la CCTNP font l'objet d'une tarification tenant compte des ressources de la famille.

Les tarifs proposés garantissent l'accès des enfants aux différents services, quelles que soient les situations des familles.

Les ALSH appliquent le barème de participation familiale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, qui permet de déterminer un tarif personnalisé et adapté à chaque situation.

Les vacances scolaires

Les vacances sont l'occasion pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans de se reposer mais également de se divertir.

Encadrés par des directeurs et animateurs diplômés garants du projet pédagogique, les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans seront accueillis en fonction des périodes scolaires sur 16 centres répartis sur 13 communes

(Beauquesne, Beauval, Bernaville, Candas, Doullens, Fienvillers, Flesselles, Luchaux, Naours, Rainneville, Saint-Gratien, Talmas, Villers-Bocage).



Le mercredi

Les ALSH du mercredi ne fonctionnent que pendant les semaines scolaires.

Ils ont lieu sur les communes de Beauquesne, Flesselles et Rainneville et accueillent des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Les enfants peuvent y être accueillis :

- pendant toute la journée de 8h à 18h, avec ou sans repas, sur Flesselles et Rainneville.
- en demi-journée de 8h à 14h avec ou sans repas sur Beauquesne.

Le matin, les enfants peuvent être déposés jusqu'à 9h.



PETITE ENFANCE

Le Relais Assistants Maternels (RAM)

Le RAM est un service d'informations, de rencontres et d'échanges à destination des parents employeurs et des professionnels de l'accueil à domicile (assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile).

Le RAM est un service libre d'accès et gratuit.

Composé de 3 animatrices, l'équipe du Relais Assistants Maternels accompagne les parents employeurs et les professionnel(le)s de l'accueil à domicile dans leurs démarches administratives et dans leurs questionnements éducatifs et pédagogiques.

Des temps d'activités d'éveil itinérants (motricité, chants, contes, peinture...) sont proposés aux enfants accueillis par les professionnels de l'accueil à domicile sur différentes communes.



Un lieu pour...

Accueil

- Pour les parents, futurs parents.
- Pour les assistants maternels et les candidats à l'agrément
- Pour les gardes à domicile.
- Pour les professionnels de la petite enfance.



Informier

- Pour les parents sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire.
- Sur les droits et obligations des parents-employeurs et des assistants maternels.
- Pour renseigner les professionnels sur l'accès et l'exercice des métiers de l'accueil individuel.

Accompagner

- Pour toutes les démarches et questions relatives au contrat de travail.
- Pour les assistants maternels et les gardes à domicile dans leurs pratiques

professionnelles.

- Pour toutes questions en lien avec le développement de l'enfant (écoute, soutien à la parentalité, conseils ...).

Echanger

- Les animations permettent aux enfants accompagnés de leurs assistants maternels, et/ou parents-employeurs de se rencontrer, d'échanger et de partager des moments conviviaux autour d'ateliers d'éveil, de psychomotricité, de lecture et de musique.
- Soutenus par les animatrices du RAM, les assistants maternels et les parents accompagnent les enfants dans la socialisation, la psychomotricité et l'apprentissage de l'autonomie.
- Des animations sont proposées de 9h30 à 11h30 gratuitement sur inscription auprès des animatrices du RAM et selon un planning prévisionnel.



SCOLAIRE

La établissements scolaires et les services liés

La compétence exercée par le Bernavillois a été transféré à la CCTNP dans le cadre de la loi NOTRÉ.

La CCTNP est ainsi compétente pour la gestion des bâtiments scolaires (construction, aménagement, entretien...) pour la gestion des personnels, et pour l'ensemble des services aux écoles.

Elle gère 5 écoles situées à Agenville, Bernaville, Candas, Fienvillers et Mézerolles.

25 agents interviennent sur des missions d'accompagnement durant le transport scolaire, le repas du midi ainsi que sur le temps scolaire en maternelle.

La restauration et la garderie

Pour répondre aux attentes des parents, un service d'accueil périscolaire ou de garderie, matin et soir, ainsi qu'un service de restauration, sont également proposés sur les différents sites.

Les services de restauration scolaire et de garderie sont des services facultatifs proposés par la CCTNP.

Ils s'adressent aux familles dont les enfants sont scolarisés sur le territoire, dans les écoles publiques, maternelles ou primaires.



La restauration scolaire livre en moyenne 162 repas chaque jour en liaison froide. Depuis le 1^{er} septembre 2019, le prestataire unique est API Restauration.

API a développé l'APImobile, cette application permet à tous de retrouver les menus scolaires directement sur smartphone.

Elle permet d'être informé sur les allergènes, l'origine des produits, obtenir des informations sur la cuisine et les animations proposées.

Le transport scolaire

Le transport scolaire est un service proposé aux élèves domiciliés dans la Somme, de la maternelle jusqu'au baccalauréat ou diplôme équivalent, à

l'exception de ceux effectués par les élèves domiciliés et scolarisés au sein du périmètre d'Amiens Métropole ou de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Ce service est géré par la Région Hauts-de-France.

Pour plus de renseignements, consultez le site internet suivant : <https://trans80.hautsdefrance.fr/>

Gymnase du RPC de Mézerolles

L'année 2019 aura vu l'ouverture du gymnase pour le RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) de Mézerolles qui permet à l'équipe enseignante de dispenser des activités physiques et sportives dans un cadre adapté.

Montant de dépenses de l'année :

79 599 €



Chiffres clés 2019

ACCUEILS DE LOISIRS

1 488
enfants de 3 à 17 ans accueillis sur toute l'année

16 434
repas de servis sur l'ensemble des ALSH

641 899 €
dépendances de fonctionnement

471 981 €
recettes de fonctionnement

PETITE ENFANCE

145
assistants maternels ont bénéficié d'une information individuelle

283
familles ont pris attache auprès du service

123 213 €
dépendances de fonctionnement

20 484 €
recettes de fonctionnement

SCOLAIRE

26
classes de maternelles et primaires

36 913
repas facturés

16 357
présences garderie

1 115 705 €
dépendances de fonctionnement

462 603 €
recettes de fonctionnement

142 653 €
dépendances d'investissement

10 037 €
recettes d'investissement

RESSOURCES HUMAINES FINANCES



Les ressources humaines

Le service des ressources humaines gère l'ensemble des dossiers du personnel : de la paye à la gestion de carrière, en passant par l'aide au montage de dossiers de retraite ou le suivi médical des agents, en liaison avec les organismes sociaux.

Le service RH est également en charge de la gestion des recrutements, du planning de formation et des absences.



Missions principales

- Mettre en œuvre la politique de gestion des Ressources Humaines définie par la collectivité.
- Evaluer cette mise en œuvre auprès des élus et des agents.
- Etre force de proposition et

- des instances paritaires.
- Encadrer les responsables de service en ce sens.
- Appliquer et gérer, à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de la paie et des congés maladie, etc...

Finances

En relation avec la Direction Générale et les services de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, le service des Finances élabore les documents budgétaires et comptables.

Il contrôle l'exécution des budgets, suit la trésorerie et assure la négociation et la réalisation des emprunts. Il réalise également des études financières prospectives et rétrospectives.

Il s'occupe également d'établir le compte administratif et de présenter les différentes dépenses et recettes de fonctionnement et



d'investissement.

Quelle différence y-a-t-il entre le fonctionnement et l'investissement ?

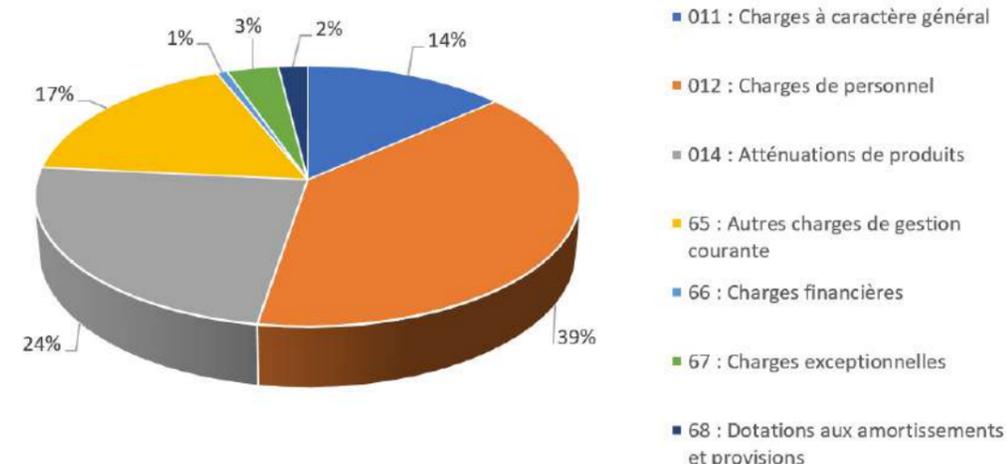
La distinction entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement correspond à un classement économique de la dépense.

Les dépenses de fonctionnement sont le plus souvent des dépenses répétitives correspondant à une consommation immédiate et sans incidence sur le patrimoine.

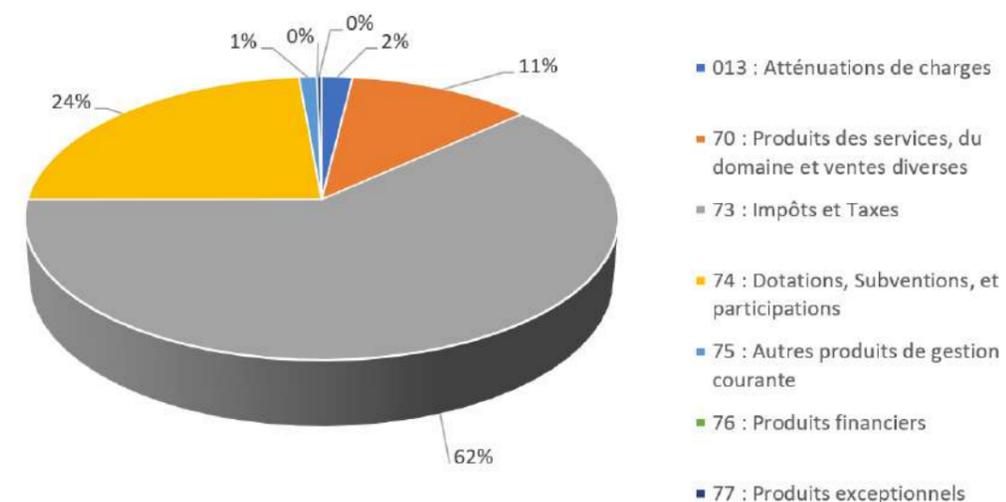
Les dépenses d'investissement procurent un bien durable qui entre dans le patrimoine, avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître.

Cette définition des dépenses d'investissement correspond à celle que le plan comptable général donne des «immobilisations», à savoir des éléments destinés à servir de façon durable à l'activité.

Dépenses de fonctionnement

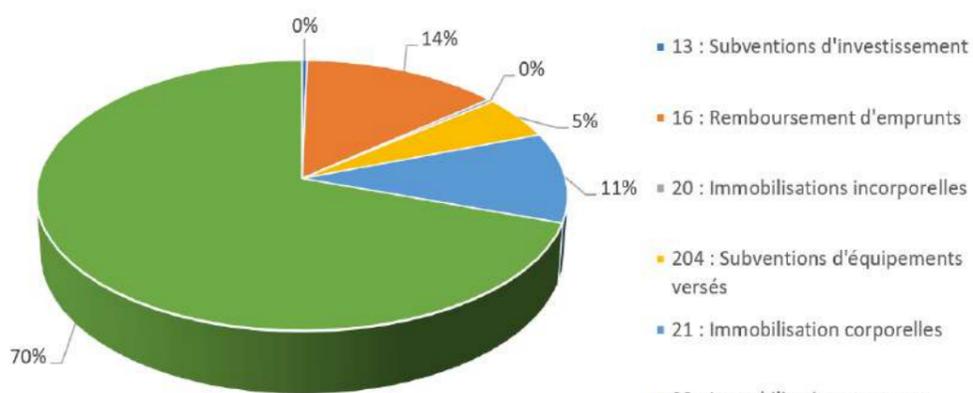


Recettes de fonctionnement

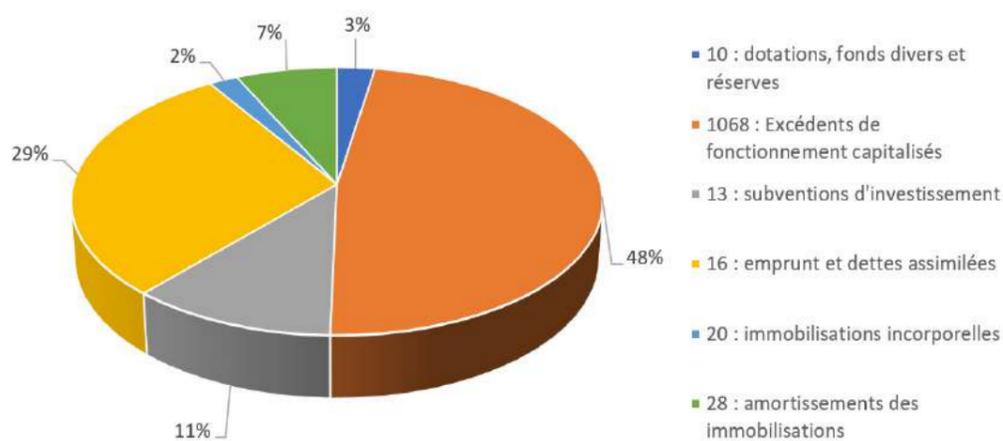


COMPTE ADMINISTRATIF

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Chiffres clés 2019

COMPTE ADMINISTRATIF

17 919 566,87 €
dépenses de fonctionnement

18 796 527,90 €
recettes de fonctionnement

4 600 293,83 €
dépenses d'investissement

5 082 483,41 €
recettes d'investissement

PERSONNEL

324
agents (titulaires et non titulaires)

35
agents service « Affaires Générales »

206
agents service « Social »

10
agents service « Technique »

25
agents service « Scolaire »

3
agents service « Jeunesse »

32
agents service « Culture »

11
agents service « Tourisme »

6 141
jours d'absence pour maladie (soit 20 jours / agent)



Aire d'accueil des gens du voyage

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, obligeant les communes et communautés de communes de plus de 5 000 habitants à posséder des aires d'accueil aménagées et entretenues, la Communauté de Communes du Territoire NordPicardie met à disposition des gens du voyage une aire d'accueil de moyen séjour.

L'aire d'accueil de la CCTNP, située au lieu-dit «les Fosses Maltes», au Nord de la commune de Doullens, compte 10 emplacements dont 2 pour personnes à mobilité réduite soit une capacité d'accueil maximum de 20 caravanes (simple ou double essieu).

De plus, elles doivent respecter certains aspects prévus par la loi comme l'hygiène, la sécurité ainsi que la proximité avec les zones urbaines pour faciliter leur accès aux écoles et services



sociaux mais aussi limiter les coûts de construction et de raccordement aux différentes commodités (eau, électricité, assainissement).

Actuellement, la gestion de l'aire d'accueil est réalisée en délégation de service public par un prestataire extérieur.

Les principales missions sont la collecte des droits de place, le gardiennage, l'accueil, le fonctionnement et l'entretien des équipements et des espaces collectifs.



Conditions d'accès

Le stationnement des gens du voyage est interdit sur toutes parties du territoire intercommunal autres que sur les emplacements de l'aire d'accueil de Doullens.

L'aire d'accueil est réservée aux séjours des Gens du Voyage itinérants.

L'accès de l'aire est rigoureusement interdit sans autorisation préalable.



Les entrées ne sont possibles qu'aux heures d'ouverture du terrain soit de 9h à 12h, du lundi au vendredi sauf jours fériés. Aucune admission ne se fera en dehors de ces horaires.

L'autorisation est accordée par le gestionnaire après examen d'un dossier complet de demande de stationnement, et ce, dans la limite des places disponibles.

Durée du séjour

La durée de séjour est fixée à 3 mois. Toutefois, pour encourager les familles dans leurs efforts de scolarisation des enfants dans les établissements scolaires de la commune de Doullens, la durée de stationnement pourra être prolongée.

La durée de séjour pourra alors être renouvelée 2 fois pour une durée maximale de 9 mois après dérogation délivrée par l'Autorité Municipale.

ASSAINISSEMENT

La compétence

La compétence assainissement comprend :

- L'assainissement non collectif ou SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) que la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP) exerce sur ses trois anciens secteurs.
- L'assainissement collectif qui est pour le moment uniquement géré sur le secteur Bocage Hallue pour les communes de Coisy, Flesselles, Rainneville, Rubempré et Villers-Bocage.

Un projet d'assainissement collectif est actuellement en étude préalable pour la commune de Naours.

La loi NOTRe prévoit une prise en charge complète de la compétence «assainissement» au plus tard au 1^{er} janvier 2020. A cette date, l'ensemble des assainissements collectifs



du territoire sera géré par la Communauté de Communes.

Pour ce qui concerne l'eau, la loi prévoit, à ce jour, une prise de compétence au 1^{er} janvier 2026. Ce qui veut dire que d'ici-là, nous devons faire un état des lieux exhaustif de chaque unité de production d'eau potable, afin de connaître le niveau de conformité des captages et l'état des réseaux, afin d'appréhender le mieux possible la gestion de ce nouveau service de l'eau potable sur notre territoire.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

L'installation d'assainissement non collectif a pour but de collecter les eaux usées domestiques, de les traiter et de rejeter ces eaux une fois épurées.

Assainissement collectif

L'assainissement collectif est géré par la CCTNP depuis le 1^{er} janvier 2017 sur les communes de Flesselles, Villers Bocage et Rubempré.

Une convention lie la CCTNP à Amiens Métropole pour le déversement des eaux usées des réseaux des communes de Rainneville et Coisy à la station d'Ambonne (Amiens).



Réalisations 2019

- Lancement de l'étude de déconnexion des eaux pluviales de Villers-Bocage (zones de Carrefour Market et du collège)
- Etude de prise de la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire de la CCTNP (par l'AMEVA)

EROSION

Etat des lieux

Suite aux études hydrauliques et aux négociations avec les exploitants et propriétaires, deux dossiers de déclaration d'intérêt général (DIG) et dossier de loi sur l'eau (DLE) été déposé fin avril 2019 :

- Celui comprenant les sous-bassins versants de l'étude LIOSE (Hem-Hardinval, Humbercourt, Doullens, Grouches-Luchuel, Luveux et quelques ouvrages sur Beauval et Outrebois.
- Celui comprenant le bassin versant de Naours-Wagnies et La Vicogne.

Etudes réalisées

- Etudes sur les ouvrages structurants (conception) par notre maître d'œuvre EVIA sur Naours et La Vicogne
- Elaboration du marché et désignation de la chambre d'agriculture titulaire du marché pour l'élaboration de l'étude hydraulique sur les bassins versants de la Gézaincourtoise et celui de Flesselles.
- Etude hydraulique sur le bassin versant de la Nièvre. Ce bassin versant s'étend sur 2 communautés de communes donc le choix a été fait de déléguer la

maitrise d'ouvrage à l'AMEVA. L'étude est menée par la Chambre d'agriculture et les négociations sont lancées.

- Travaux ouvrages proposés sur notre territoire : Hydraulique douce (102) + structurants (37).
- Négociations par SOMEA avec les exploitants et les propriétaires sur les communes du Doullennais concernées par la DIG.

Travaux réalisés

- Deuxième tranche de mise en place de haies et de fascines sur le territoire du Bernavillois. Au total sur le Bernavillois, auront été planté 5 700 ml de haies et 673 ml de fascines.
- Travaux des ouvrages structurants sur le Bernavillois par l'entreprise REVET TP (2 bassins complémentaires à Candas et les autres ouvrages sont des fossés, des noues à Béalcourt, Heuzecourt,



Domléger-Longvillers, Mezerolles...).

- En 2019, des réfections de digues sur La Vicogne et Talmas ont été réalisées par l'entreprise VILBERT puis du curage de bassin notamment à St Acheul et à La Vicogne.



Entretiens

- Des haies qui bordent les bassins sur le secteur du Bernavillois par l'entreprise BAILLY.
- En régie, les agents débroussaillent, paillent et taillent les ouvrages d'hydraulique douce mis en place en hiver 2019.

URBANISME

Présentation

Dans de nombreux cas, une autorisation administrative doit être obtenue avant de réaliser des travaux, des constructions ou des aménagements. Suivant les cas, la réglementation, en l'occurrence le Code de l'Urbanisme, précise si une autorisation est nécessaire et quelles sont ses modalités (pièces à fournir, délais, contraintes à respecter).

L'instruction des demandes nécessite son dépôt auprès de la commune.

Une partie des communes du Territoire Nord Picardie a confié l'instruction de ses autorisations d'urbanisme à l'intercommunalité. Cette mission est assurée par le service Urbanisme.

Toutefois, la mairie reste le lieu unique de renseignement et votre interlocuteur privilégié.

Dans ce cadre, des formations «instruction du droit des sols» ont été déployées auprès des secrétaires de mairie.



Missions

Le service « Urbanisme » est composé de trois agents et assure les missions suivantes :

- Gestion de la planification communale, soutien aux communes.
- Instruction des Autorisations de Droit du Sol (ADS).
- Réception du public sur les autorisations de construire.
- Gestion du contentieux de l'urbanisme.
- Veille réglementaire dans les domaines de l'urbanisme
- Conduite des projets structurants de la CCTNP.
- Participation aux démarches stratégiques intercommunales.
- Instruction des arrêtés d'alignement.

Application du Droit des Sols

Le service instructeur de la communauté de communes assiste les communes membres qui le souhaitent dans l'instruction de certains dossiers d'urbanisme :

- permis de construire,
- permis d'aménager,
- permis de démolir,
- certificat d'urbanisme,
- déclaration préalable,
- décision de rejet explicite,

- demande de modification, de prorogation, de retrait, d'abandon et de transfert de toutes les décisions précédentes,
- attestation de non opposition et de non recours.



Réalisations 2019

- Planification :
 - Elaboration des projets de modification des PLUis du Bernavillois et du Bocage-Hallue
 - 2 modifications en cours du PLU de Beauval
- Application du droit des sols
- Lancement d'une étude de revitalisation des centres bourgs de Beauval, Bernaville, Doullens et Villers-Bocage.

VOIRIE

Présentation

La compétence voirie est exercée par la communauté de communes du Territoire Nord Picardie sur les voies communales et une partie des chemins ruraux.

La CCTNP assure l'entretien de ces voies avec le renouvellement des couches de roulement des chaussées en réalisant des programmes d'enduit ou d'enrobés coulés à froid selon un budget établi.

Elle réalise également des travaux d'investissement plus structurants à la demande des communes (borduration, chaussée en enrobé, aménagement divers...).

Dans l'entretien courant, elle procède au fauchage des accotements sur les voies communales les plus véhiculées, elle répare les désordres sur la bande de roulement et entretien les ouvrages pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales de la chaussée.

La CCTNP travaille actuellement à la redéfinition du contour de la compétence voirie et à l'élaboration de programme pluriannuel de travaux. Un diagnostic de la voirie est d'ailleurs en cours de réalisation pour définir ces programmes.

La CCTNP a élaboré un plan de déneigement en partenariat avec le conseil départemental. Il permet en cas de précipitations neigeuses de désenclaver chaque commune du territoire.

Le but étant de rendre les routes circulables à vitesse modérée.



Investissement 2019

13 communes ont bénéficié de travaux d'investissement :

- Barly
- Beauquesne
- Bernaville
- Candas
- Domesmont
- Doullens
- Grouches-Luchuel
- Hem-Hardinval
- Humbercourt
- Maizicourt
- Outrebois
- Terramesnil
- Talmas

Fonctionnement 2019

25 communes ont bénéficié de travaux de fonctionnement :

- Autheux
- Bavelincourt
- Beauquesne
- Beauval
- Behencourt
- Bernaville
- Contay
- Doullens
- Flesselles
- Fréchencourt
- Frohen sur authie
- Hem hardinval
- Hiermont
- La vicogne
- Le Meillard
- Luchoux
- Maizicourt
- Mirvaux
- Molliens au Bois
- Naours
- Neuville
- Occoches
- Saint Acheul
- Saint Gratien
- Terramesnil



Chiffres clés 2019

AIRE D'ACCUEIL

53
Total d'occupants sur l'année

25
Nombre total de familles entrées

24
Nombre total de familles sorties

6,58 %
Taux d'occupation moyen

ASSAINISSEMENT

125
diagnostics en cas de vente

67
contrôles de conception et d'implantation

37
contrôles de bonne exécution

23 %
des installations contrôlées sont « conformes » à la réglementation en vigueur

77%
des installations contrôlées sont « non conformes » présentant des absences d'installations, des défauts de sécurité sanitaire, des installations incomplètes ou présentant un défaut d'usure ou d'entretien.

EROSION

93 797 €
dépendances de fonctionnement

64 412 €
dépendances d'investissement

15 819 €
recettes d'investissement

URBANISME

131 432 €
dépendances de fonctionnement

47 419 €
recette de fonctionnement

10 860 €
dépendances d'investissement

65,7
équivalents actes* instruits sur le Bernavillois (arrêt d'instruction des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables sans surface de plancher à compter du 1er juillet 2019)

424,8
équivalents actes* dans le Bocage-Hallue et le Doullennais

* L'équivalent acte est établi sur le temps d'instruction d'un permis de construire. Il est ici calculé sur la base de la clé de répartition fixée par le service instructeur du pôle métropolitain du Grand Amiénois.

VOIRIE

522 241 €
dépendances de fonctionnement

151 780 €
recettes de fonctionnement

1 421 772 €
dépendances d'investissement

168 156 €
recettes d'investissement



Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie

www.cctnp.fr

2, rue des sœurs grises
80600 DOULLENS

Tél. : +33 (0)3 22 77 80 00
contact@cctnp.fr